



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Questions écrites

Question écrite n° 41863

Texte de la question

M. Michel Hannoun appelle l'attention de M. le Premier ministre sur les difficultés de lire le Journal officiel des questions écrites de l'Assemblée nationale. La présentation compacte des questions écrites et, surtout, des réponses ministérielles qui y sont apportées ne facilite pas leur lecture qui est, déjà, souvent difficile sur le fond. De manière à rendre cette partie du Journal officiel plus accessible au grand public et, en particulier, aux citoyens ordinaires, il paraît souhaitable de rétablir au moins les paragraphes et alinéas dans la présentation des questions écrites et des réponses ministérielles. Une telle amélioration s'inscrirait parfaitement dans le cadre de la revalorisation du Parlement et de la réforme de l'État voulues par le Gouvernement. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ce point et les mesures ou les instructions qu'il entend prendre ou donner afin d'améliorer la lisibilité et, partant, l'accessibilité du Journal officiel des questions écrites de l'Assemblée nationale.

Texte de la réponse

Le mode de présentation au Journal officiel des réponses ministérielles aux questions écrites posées par les parlementaires actuellement en vigueur ne prend pas en compte les paragraphes ou alinéas que comportent éventuellement les documents rédigés par les ministres interrogés. Le choix d'une telle présentation a été arrêté au début de l'année 1918, quelques années après la mise en œuvre de la procédure des questions écrites, pour des raisons qui demeurent pleinement d'actualité. 1/ L'homogénéité de la procédure : dès l'origine, et cela n'a jamais été remis en cause, il a été convenu que les questions et réponses devaient revêtir des formes voisines. Les questions qui, aux termes du règlement de l'Assemblée nationale, doivent « être sommairement rédigées et se limiter aux éléments indispensables à leur compréhension », doivent appeler en général des réponses concises exposant la politique et l'action du Gouvernement dans un secteur déterminé et non une présentation générale d'idées complexes nécessitant une présentation adaptée. 2/ La facilité de recherche : la présentation sans paragraphe ni alinéa fait de chaque question et de chaque réponse un « bloc » typographique homogène aisément identifiable par le lecteur. 3/ Des raisons techniques : l'introduction de paragraphes ou d'alinéas dans les réponses se traduirait par une augmentation du volume du Journal officiel - débats parlementaires, questions écrites - de l'ordre de 20 p. 100, entraînant à la fois une complexité accrue de la composition des textes et une charge financière supplémentaire.

Données clés

Auteur : [M. Hannoun Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41863

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 1996, page 4038

Réponse publiée le : 9 septembre 1996, page 4782